



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 110691

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant l'une des propositions inscrites dans le Livre blanc du Chapitre des écoles de management. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de développer la formation des jeunes professeurs de niveau international par la création d'un programme prioritaire d'attribution des bourses doctorales. Aussi, il souhaite qu'il lui indique sa position et ses intentions relativement à cette proposition. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Au niveau de la formation à et par la recherche, le soutien à l'ouverture internationale de la formation des jeunes scientifiques intervient dès la préparation de la thèse. Dans ce cadre, le soutien financier du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche se concentre sur trois dispositifs : a) les cotutelles internationales de thèse, qui permettent aux doctorants de se former dans le cadre d'un projet de mobilité défini conjointement par un laboratoire de recherche français et un laboratoire situé à l'étranger. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient, pour sa part, 150 nouvelles cotutelles internationales de thèse chaque année, sélectionnées sur critère d'excellence scientifique ; le programme « Aires culturelles », qui finance les programmes de mobilité à l'étranger de courte durée en cours de préparation de la thèse, au profit des doctorants de sciences humaines et sociales ; c) les crédits de fonctionnement des écoles doctorales : les 305 écoles doctorales actuellement accréditées sont invitées à développer, dans le cadre des crédits de fonctionnement qui leur sont alloués par l'État, une politique d'ouverture internationale axée notamment sur la mobilité à l'étranger des doctorants. Ainsi, les écoles doctorales peuvent soutenir financièrement la participation de leurs doctorants à des séminaires et colloques scientifiques internationaux organisés dans leur domaine de recherche. La mise en oeuvre de soutiens financiers spécifiques pour encourager et développer la formation à l'international de futurs professeurs de haut niveau paraît donc opportune, dans le domaine des sciences de gestion comme dans les autres disciplines de recherche ; toutefois, ceux-ci doivent être définis par les établissements et les écoles doctorales au plus près des besoins en recrutement de leurs unités de recherche, et pris en charge dans le cadre de programmes existants d'ouverture internationale.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110691

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12056

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1860